

## **AVIS**

### **Objet de la saisine : Réorganisation de service**

#### **Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus**

Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus, en application :

- du code général de la fonction publique et notamment l'article L611-2,
- de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;
- du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,
- du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

sollicite l'avis du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Haute-Vienne sur la réorganisation des services « prévention et gestion des déchets » et « technique/espaces verts » afin d'assurer la continuité du service de collecte des ordures ménagères en cas d'absences des agents ou d'imprévus.

**Les représentants du personnel d'une part, et les représentants des collectivités d'autre part, ayant pris connaissance du projet décident - et après en avoir délibéré séparément-, d'émettre, à l'unanimité des membres présents des deux collèges, un avis favorable au projet présenté.**

#### **Remarque :**

- Les membres représentant le personnel émettent le souhait que les agents concernés puissent bénéficier, si ce n'est pas déjà le cas, d'une valorisation salariale par le biais du RIFSEEP

Fait à Limoges le 27 avril 2026



P/La Présidente  
du Comité social territorial  
placé auprès du CDG87  
Le Maire de La Croisille sur Briance  
Membre titulaire du collège des élus



Jean-Gérard DIDIERRE

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20260616-D2026-77-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026